EPU 45, 23 janvier 2024

1 min

**SÉNÉGAL**

Monsieur le Président,

Le Canada félicite le Sénégal pour les avancées dans la promotion des droits des femmes et des filles, avec notamment les lois sur la parité et la criminalisation des actes de viol et de pédophilie.

Le Canada recommande que le Sénégal :

1. Poursuive l’harmonisation des instruments juridiques internationaux, dont le Protocole de Maputo, avec les lois nationales afin d’éliminer les normes discriminatoires et améliorer des droits fondamentaux des femmes et des filles.
2. Prenne les mesures idoines pour l’application du décret 2022-2307 sur les droits fonciers collectifs, en procédant à la signature de l’arrêté d’application, sa vulgarisation, notamment auprès des femmes, la facilitation d’accès aux pièces d’état civil et d’identification et l’accompagnement lors des procédures d’immatriculation.
3. Adopte une loi sur la protection des défenseurs des droits de la personne conforme aux normes et standards internationaux et garantissant un cadre de travail sécurisé.